



Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à « **La Cité de l'Archange** ». Toute l'équipe d'animation, vous remercie pour votre confiance.

Notre centre est un « Accueil Collectif de Mineurs » (centre de loisirs) agréé par le ministère de la Jeunesse et des sports. Il est situé au sein des locaux de la paroisse Sainte Bernadette (945 Avenue de Valescure) et est ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires, du 2 septembre 2019 au 23 juin 2020, de 7h45 à 17h. Ces dates peuvent être amenées à changer si la situation sanitaire nous y oblige. Vous serez prévenus.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de ces différents renseignements pour que l'inscription ainsi que l'année de votre enfant se passe dans les meilleures conditions.

### **1. Feuille d'inscription :**

Pour pouvoir inscrire votre enfant, une feuille d'inscription vous a été transmise avec cette feuille d'informations, ainsi qu'une fiche sanitaire à remplir.

**Chaque enfant présent sur le Centre doit avoir sa fiche dûment remplie.** Je vous invite donc à la compléter rapidement et à joindre TOUS les documents nécessaires. **Sans tous les documents en notre possession (y compris le règlement), nous ne pourrons pas inscrire votre enfant.**

### **2. Fermeture de la grille :**

Pour assurer au mieux la sécurité de vos enfants, la grille d'entrée de Ste Bernadette sera fermée le mercredi. Il n'est pas possible d'entrer dans la cour. Vous devrez vous garer à l'extérieur et passer par le portillon (à gauche de la grille). En sonnant à l'interphone, nous vous ouvrirons.

### **3. Arrivée et départ :**

Nous devons absolument savoir quels sont les enfants présents en temps réel sur le centre. Il y a donc un registre de présence à l'accueil du Centre. Chaque parent (ou accompagnateur) devra se présenter à l'arrivée et au départ de l'enfant pour que nous puissions l'inscrire et noter son départ.

Nous ne laisserons partir aucun enfant seul ou avec un inconnu, à moins que :

- **Si l'enfant part seul :** une autorisation faite par le responsable légal mentionnant le nom et prénom de l'enfant, la date de début et la date de fin, l'heure exacte de départ, signée et datée.
- **Si l'enfant est accompagné(e) par une personne autre que les parents :** Il est nécessaire que le nom de la personne soit inscrite dans la feuille d'inscription (tableau à remplir dans la partie « les accompagnants »). Si vous ne l'avez pas marqué sur la feuille d'inscription, il nous faut une autorisation faite par le responsable légal mentionnant que vous autorisez cette personne à récupérer votre enfant (en précisant le nom et prénom de la personne), signée et datée.

#### **4. Médical :**

La législation exige un certain nombre de documents : La photocopie des vaccinations (carnet de santé), l'attestation de la carte de « sécurité sociale » et de la « complémentaire mutuelle », le protocole allergique si nécessaire, ou ordonnance si traitement médical, et la fiche sanitaire de liaison dûment complétée.

#### **5. Encadrement :**

En déclarant notre Centre auprès de la Jeunesse et des Sports, nous devons assurer un encadrement qualifié (BAFD pour la direction, BAFA pour les animateurs) en nombre suffisant pour chaque mercredi. J'exerce la fonction de Directrice du Centre (bénévole), et Don Louis-Marie est mon adjoint.

Nous avons la chance d'être aidés de 5 Sœurs (Sœurs de la Consolation), titulaires du BAFA et de plusieurs autres bénévoles (titulaires ou non du BAFA).

En cas d'absence des Sœurs, il se peut que nous n'ayons plus le taux de diplômes nécessaires et dans ce cas, nous serons obligés de fermer le centre ces mercredis-là. Vous serez informés en avance si cela devait arriver pendant l'année.

#### **6. Cotisation :**

Le prix de la cotisation ne varie pas pour l'année 2020-2021 : 40€ pour l'année. Vous remarquerez cependant que nous vous proposons, pour ceux qui le peuvent, de soutenir l'ensemble du projet par un tarif « de soutien » (80€ ou plus). Pour information, nos grosses dépenses, notamment pour le déplacement des sœurs, l'achat de matériel, bâtiments à entretenir dépassent largement les 40€ demandés par enfant.

#### **7. Pique nique :**

La législation, concernant la restauration dans les structures est très stricte. **Chaque enfant doit apporter son pique-nique dans une glacière isotherme individuelle (de petite taille)**, qui sera déposée dans des réfrigérateurs prévus à cet effet. Le repas doit être un repas froid car nous ne pouvons pas faire réchauffer.

Dans l'attente du retour de votre dossier en mains propres ou à l'adresse indiquée, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

**Lise SALORD**  
« *La Cité de l'Archange* »  
**0686618412**  
[patrostraph@gmail.com](mailto:patrostraph@gmail.com)  
**945 Avenue de Valescure**  
**83700 ST-RAPHAEL**